



Déclaration liminaire de l'UNSA Éducation CSASD juin 2026



Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA Éducation tient tout d'abord à souligner la qualité du dialogue social dans notre département. Les échanges réguliers permettent une meilleure compréhension des contraintes de chacun comme des réalités du terrain. Si ce dialogue est indispensable, il ne suffit malheureusement pas toujours à répondre pleinement aux attentes des équipes, qui nécessitent des traductions concrètes dans les décisions prises.

À travers les questions abordées aujourd'hui, nous rappelons que derrière chaque décision se trouvent des élèves, des familles, mais aussi des personnels, dont les conditions d'exercice influent directement sur la qualité du service public d'éducation.

Nous souhaitons en premier lieu insister sur un point majeur : **les conditions de travail des personnels**, qui constituent un enjeu central pour le bon fonctionnement de l'École.

À cet égard, la mise en œuvre de **l'école inclusive** continue de susciter de fortes tensions sur le terrain.

Dans de nombreuses écoles, la concentration de dossiers relevant de la MDPH est très importante. Cette réalité complexifie fortement le quotidien des équipes : gestion de classe plus exigeante, adaptations pédagogiques constantes, charge de travail accrue.

Lorsque les moyens ne sont pas à la hauteur — notamment en termes d'accompagnement humain — ce sont directement les conditions de travail qui se dégradent.

De nombreux personnels nous font part aujourd'hui d'une fatigue importante, mais aussi de situations professionnelles devenues extrêmement difficiles à gérer.

Dans certaines écoles, les équipes sont confrontées à des situations de crise impliquant des élèves dont les comportements peuvent mettre en danger eux-mêmes, les autres élèves ou les adultes. Dans ces moments, les personnels peuvent être amenés, en dernier recours, à intervenir physiquement pour prévenir un danger immédiat.

Ces situations, qui se multiplient, exposent les personnels à des risques importants, tant sur le plan physique que sur le plan juridique. Elles les placent également dans une grande insécurité professionnelle, notamment lorsque ces interventions, pourtant réalisées dans un objectif de protection, peuvent donner lieu à des contestations, voire à des plaintes de la part de certaines familles.

L'UNSA Éducation souhaite donc alerter sur la nécessité d'un **soutien clair et sans ambiguïté de l'institution** dans ces situations, ainsi que sur le besoin d'un accompagnement renforcé des équipes confrontées à ces réalités.

Plus largement, nous constatons également une dégradation des relations avec certaines familles, qui peut accentuer encore les difficultés rencontrées par les personnels. Là encore, les équipes ont besoin de se sentir soutenues et accompagnées par leur hiérarchie.

Ces situations ne peuvent plus être considérées comme marginales.

Plus largement, la question du **temps partiel** mérite une attention particulière.

Les temps partiels à 80 %, qui relèvent d'un droit, sont aujourd'hui très peu accordés dans notre département. Cette situation interroge d'autant plus que, dans d'autres ministères mais aussi dans d'autres départements de l'Éducation nationale, ces quotités sont beaucoup plus largement attribuées.

Nous nous interrogeons donc sur cette spécificité mosellane, difficilement compréhensible pour les personnels concernés.

De la même manière, accorder une quotité différente de celle demandée pose difficulté. Lorsqu'un collègue sollicite un 50 %, ce choix n'est jamais anodin : il implique une perte de rémunération importante et répond nécessairement à un besoin réel. Ne pas respecter cette quotité revient à ne pas prendre pleinement en compte la situation personnelle et professionnelle de l'agent.

Ces demandes, notamment dans le cadre de retraites progressives, sont souvent liées à une fatigue professionnelle importante. Ne pas y répondre pleinement peut mettre les personnels en difficulté, sans bénéfice réel pour le service, car cela peut conduire à des arrêts de travail qu'il faudra ensuite compenser.

Par ailleurs, les remontées de terrain confirment que d'autres tensions persistent : difficultés de remplacement, manque de personnels spécialisés, charge de direction.

Dans un second temps, nous souhaitons aborder les questions liées à l'organisation du service et aux moyens alloués aux écoles.

Dans un département comme la Moselle, marqué par des réalités territoriales contrastées, entre ruralité, secteurs périurbains en évolution et zones urbaines plus fragiles, les besoins sont multiples et appellent des réponses adaptées.

Pour l'UNSA Éducation, la baisse démographique ne doit pas être envisagée uniquement comme un levier de restitution de moyens. Elle doit aussi constituer une opportunité d'améliorer les conditions d'enseignement, de réduire les effectifs et de mieux accompagner les élèves les plus fragiles.

Dans ce contexte, nous souhaitons revenir sur la situation des "**écoles orphelines**".

Nous avons bien noté que des moyens supplémentaires ont pu être mobilisés à leur attention, ce qui va dans le sens des constats que nous portons et que nous saluons. Pour autant, cette question reste d'actualité : ces écoles accueillent des publics aux caractéristiques proches de celles de l'éducation prioritaire sans toujours bénéficier de l'ensemble des leviers nécessaires.

Il nous semble donc important de poursuivre cette dynamique engagée, en veillant à ce que ces situations continuent d'être identifiées et accompagnées dans la durée.

Pour autant, si nous mettons l'accent sur ces situations, cela ne signifie évidemment pas que les autres écoles ne rencontrent pas de difficultés. Les tensions restent nombreuses et diffuses sur l'ensemble du département.

Nous souhaitons également évoquer la question de la **scolarisation des moins de 3 ans**.

Dans certains territoires défavorisés, cet accueil constitue un levier important pour favoriser la réussite scolaire et lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge. Il nous semble essentiel que des moyens puissent être mobilisés pour soutenir ces dispositifs là où ils sont pertinents.

Dans ce contexte, l'UNSA Éducation sera attentive à ce que les décisions prises tiennent compte des réalités du terrain et ne relèvent pas d'une approche strictement comptable.

Nous aborderons cette instance dans un esprit constructif, avec l'objectif partagé de permettre un fonctionnement du service public d'éducation à la fois équitable, efficace et respectueux des conditions de travail des personnels.

Parce que la réussite des élèves est indissociable des conditions d'exercice de celles et ceux qui les accompagnent au quotidien, nous serons attentifs à ce que les décisions prises aujourd'hui soient à la hauteur des enjeux.

Nous vous remercions de votre attention.

Serge SPANIER

Secrétaire départemental de l'UNSA Education 57

